

INFO PRESSE

Le 12 Juillet 2022

Avec



Votre dossier médical
vous suit même en vacances !

Avec Mon espace santé, le nouveau carnet de santé numérique, personnel et sécurisé, les informations de santé utiles à votre suivi médical sont toujours accessibles où que vous soyez et vous pouvez choisir de les partager avec les professionnels de santé que vous consultez. Pratique lorsqu'on est en vacances ou en cas d'urgence médicale !

Même loin de chez vous, votre dossier médical reste toujours accessible

Avec Mon espace santé chaque citoyen dispose de services pratiques :



- ▶ Un **espace numérique sécurisé pour stocker** et partager ses données de santé avec les professionnels de santé de son choix. Vous pouvez y ranger et garder accessible toutes les informations utiles à votre suivi médical (traitement, résultats d'examen, radios, ordonnances, vaccination...) et également compléter vous-même votre profil médical (allergies, maladies, traitements, mesures...). Vous y retrouvez aussi les documents transmis par vos professionnels de santé ou l'Assurance Maladie (résultats de tests COVID, attestations vaccinale COVID, comptes-rendus, etc...).



- ▶ Une **messagerie sécurisée de santé** pour recevoir en toute sécurité des messages des professionnels de santé qui nous accompagnent.



En Occitanie en cas d'indisponibilité de votre médecin traitant ou de besoin de soins imprévus, une carte interactive des lieux de soins pouvant vous accueillir en semaine et en journée est disponible [sur le site internet de l'ARS](#)

En cas d'urgence, une prise en charge plus efficace !

En cas d'urgence médicale la fonctionnalité « bris de glace » de Mon espace santé permet* au professionnel de santé qui intervient d'accéder à l'historique de ses soins, traitements, allergies... et ainsi de mieux prendre en charge le patient qu'il ne connaît pas. Il peut ensuite adresser un compte rendu au médecin traitant via une messagerie sécurisée assurant ainsi une bonne coordination des soins. * *sauf si le patient s'y est opposé*



#BonEteBonsReflexes

Pour répondre à vos questions et vous aider à activer votre espace santé, tout l'été en Occitanie retrouvez l'équipe d'animation « Mon espace santé » sur votre lieu de vacances : notre tournée d'été va faire étape à votre rencontre partout en Occitanie. [Consultez le programme !](#)



En pratique

Comment activer Mon espace santé ?

Vous pouvez activer « *Mon espace santé* » avec votre carte Vitale et le code provisoire reçu dans le courrier envoyé par l'Assurance Maladie, le Ministère des Solidarités et de la Santé ou la Mutualité Sociale Agricole.

Le code provisoire d'un enfant est envoyé par courrier ou par courriel au parent auquel il est rattaché auprès de la caisse d'assurance maladie.

Si le code provisoire a expiré ou perdu ou jamais reçu, vous pouvez en générer un nouveau en cliquant sur le bouton « *Générer un nouveau code provisoire.* » Complétez le formulaire avec les informations de votre carte Vitale. Vous recevrez ensuite par courriel un lien vous permettant d'accéder à la page d'identification.

Il est possible d'activer votre espace santé en quelques clics depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Une question sur Mon espace santé ? un conseiller vous répond au 3422 (Service gratuit + prix d'un appel) de 08h30 à 17h30 du lundi au vendredi.

Pour simplifier encore plus la vie des usagers et rendre Mon espace santé toujours plus accessible, ce service existe maintenant aussi en application mobile : l'application Mon espace santé est disponible sur l'App Store et le Google Play store.



De nouvelles fonctionnalités viendront prochainement enrichir Mon Espace Santé :

- ▶ un agenda santé pour gérer nos rendez-vous médicaux et recevoir des rappels pour les dates clés de nos examens de contrôle (bilans, mammographie, vaccination...)
- ▶ un catalogue de services numériques de santé référencés par l'État pour découvrir l'offre des services utiles en santé et gérer les accès à nos données de santé.

▶ Pour en savoir plus :

- [Mon espace santé | esante.gouv.fr](https://esante.gouv.fr)
- [Voir la vidéo « Les Français parlent de mon espace santé »](#)

Contacts presse :

ARS Occitanie

Anne CIANFARANI – 07 60 37 01 19
anne.cianfarani@ars.sante.fr



Assurance Maladie

Alexandra Gazagne – 04 99 52 53 36
communication.cpam-herault@assurance-maladie.fr



GRADeS Occitanie

Anne YZEBE – 06 23 91 95 24
anne.yzebe@esante-occitanie.fr

